

5ème Conférence islamique des ministres chargés de l'Enfance

"Louange à Dieu,

Paix et Salut sur le Prophète, Sa Famille et Ses Compagnons.

Excellence, le Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous plaît de souhaiter aux participants à la cinquième Conférence islamique des Ministres chargés de l'enfance la bienvenue dans leur deuxième pays, le Maroc, qui abrite ces assises préparées par l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture.

Nous tenons d'abord à exprimer à cette Organisation prestigieuse et à l'ensemble des Etats-membres, toute la considération que Nous inspirent leurs efforts louables en matière de protection de l'enfance.

Nous vous félicitons d'avoir retenu, pour cette session, le thème intitulé : « Pour une enfance en sécurité ». Ce choix témoigne de l'importance désormais cruciale des questions de l'enfance. Il atteste aussi de votre engagement commun en faveur de cette thématique et souligne la nécessité de veiller à la sécurité des enfants et de protéger leurs droits, tels que reconnus universellement.

En outre, cette rencontre, placée sous Notre Haut Patronage, traduit la prise de conscience collective des périls, multiples et enchevêtrés, qui guettent nos enfants. Des potentialités hypothéquées et un avenir menacé, voilà ce qui les attend si nous ne les protégeons pas par le biais de l'éducation, et si nous ne les dotons pas des qualifications nécessaires en termes de connaissances et de valeurs civilisationnelles. Un tel encadrement leur permettra de s'insérer aisément dans la société du savoir et de la communication et de s'ouvrir aux cultures du monde et aux nouveautés de l'heure.

Je suis totalement persuadé que cette importante conférence sera l'occasion de faire le point sur la situation de l'enfance dans les pays islamiques et d'échanger les expériences et les savoir-faire accumulés dans ce domaine spécifique. Il y sera également question d'engager une réflexion sereine et lucide sur les moyens indiqués pour relever les défis sans cesse croissants auxquels ces pays sont appelés à faire face en la matière.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

En accueillant votre conférence, le Royaume du Maroc confirme son engagement constant en faveur de l'Action islamique commune en général, et d'un thème aussi crucial que celui de la construction de notre avenir commun, en particulier.

Voilà pourquoi le Maroc est disposé à partager avec tous les pays frères l'expérience qu'il compte à son actif en matière de protection, de sécurité et de prise en charge de l'enfance. Les éléments constitutifs de cette expérience vont, d'ailleurs, vous être présentés au cours de cette conférence.

Voilà près d'un quart de siècle, Notre Vénéré Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait son âme, avait souligné dans Son Message adressé en 1994 au premier Congrès national sur les droits de l'enfant que le futur de l'humanité reposait sur les épaules de ses enfants, et qu'elle plaçait en eux ses espoirs pour rêver de lendemains meilleurs. Le défunt Souverain avait également déclaré ce jour-là que le degré de civilisation des nations et des peuples se mesurait à l'aune de l'intérêt et de la sollicitude dont ils entourent leurs enfants.

Moins d'une année après cette déclaration, ce congrès donnait naissance à l'Observatoire national des droits de l'enfant, dont la présidence a été confiée à Notre Sœur, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryam. Depuis lors, elle n'a cessé de déployer des efforts méritoires pour améliorer la situation de l'enfance marocaine, notamment pour ce qui touche aux volets de la vie sociale des enfants et de leurs droits.

En 1999 a été fondé le Parlement de l'enfant, qui s'affirme aujourd'hui comme un haut-lieu d'initiation à la démocratie et aux valeurs citoyennes. Son action est marquée par une participation effective des enfants et leur engagement actif à tous les niveaux de la vie politique.

Depuis Notre Accession au Trône, Nous nous sommes attaché à renforcer cette dynamique par la mise en place d'institutions compétentes et l'élaboration des législations nécessaires pour appuyer les dispositifs de protection de l'enfance.

Afin de consolider ces acquis, Nous avons imprimé une forte impulsion à l'action dédiée à la protection de l'enfance et à l'amélioration de sa situation. En effet, dans la Constitution de 2011, il est désormais stipulé que l'Etat assure une égale protection juridique et une égale considération sociale et morale à tous les enfants, abstraction faite de leur situation familiale.

La même disposition constitutionnelle prévoit que l'enseignement fondamental est un droit de l'enfant et une obligation de la famille et de l'Etat, et qu'il est créé un Conseil consultatif de la famille et de l'enfance. D'ailleurs, la loi organique relative à cette institution a été approuvée et Nous procéderons bientôt à son installation.

Illustrant Notre volonté d'améliorer les conditions de vie des catégories sociales en situation de précarité, Nous avons lancé l'Initiative nationale pour le Développement humain. La vocation fondamentale de ce projet est d'assurer une vie meilleure aux enfants, notamment ceux parmi eux qui sont en proie à la marginalité et à la détresse matérielle, et de les prémunir contre les fléaux de l'analphabétisme, de la pauvreté et de l'exclusion.

Parallèlement à cela, Nous veillons à assurer le suivi et l'évaluation du Plan national de l'Enfance, que les intervenants concernés avaient adopté au cours du douzième Congrès national des droits de l'enfant.

Nous nous sommes également employé à consolider la cohésion de la cellule familiale à travers l'adoption d'un Code de la Famille avancé, consacrant le principe de respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et assurant, en toutes circonstances, la protection de ses droits. A cet égard, Nous lançons un appel pour que l'application de ce Code soit accompagnée d'une évaluation propre à corriger les insuffisances révélées par la pratique.

Pour conforter cette orientation visant à assurer sécurité et protection aux enfants, nous avons procédé à la promulgation d'une série de lois pertinentes. Citons, à titre illustratif, la modification de loi attribuant la nationalité marocaine à un enfant né d'une femme marocaine et d'un père étranger. Il y a aussi la loi interdisant l'emploi des mineurs et celle portant sur la création et l'administration des établissements de protection sociale.

Intrinsèquement constructifs, ces chantiers et ces initiatives ont permis la mise en place d'un dispositif intégré et cohérent pour mieux protéger les enfants et les familles. Il s'agit d'une réponse nationale aux multiples problématiques liées à la protection de l'enfance.

Nous avons conscience que la protection des enfants et la préservation de leurs droits ne peuvent être assurées en dehors du giron familial. Voilà pourquoi nous avons adopté des mesures d'accompagnement visant à leur offrir un meilleur environnement familial et social.

A cette fin, Nous avons donné Nos instructions pour que le Fonds d'entraide familiale fasse aussi bénéficier de ses prestations les mères nécessiteuses et celles qui, suite à une rupture du lien conjugal, se trouvent exposées avec leurs enfants à la négligence et à la pauvreté, ainsi que les veuves sujettes à la précarité et à l'exclusion.

A la mise en service du Fonds d'appui à la Cohésion sociale s'ajoute la création de cellules spécialisées dans la prise en charge des femmes et des enfants au sein des juridictions et des hôpitaux publics, ainsi que l'assistance psychologique aux enfants.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Notre intérêt pour l'amélioration de la situation de l'enfance au niveau national, n'a d'égal que Notre souci de voir notre pays adhérer aux Accords et aux Traités internationaux de protection de l'enfance et honorer les engagements qui en découlent.

Rappelons à cet égard que le Maroc a été un pays précurseur par son adhésion, dès 1993, à la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, et par la ratification ultérieure de son Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications.

Nous avons œuvré non seulement à protéger l'enfance marocaine, mais aussi à faire bénéficier les immigrés de l'action menée dans ce sens. C'est ainsi qu'a été adoptée une stratégie nationale d'immigration et d'asile fondée sur une approche humanitaire qui, dans le cadre du processus de régularisation de la situation des migrants, donne la priorité aux groupes vulnérables, aux enfants et aux demandes de regroupement familial.

Ayant à l'esprit les principes internationaux de protection de l'enfance, Nous saisissons cette occasion pour évoquer les conditions dramatiques dans lesquelles beaucoup d'enfants vivent à travers le monde, et en particulier dans certains pays arabes, africains et asiatiques; sans oublier, bien entendu, les régions en proie à des guerres ou à des conflits ethniques, où les enfants sont clochardisés et exploités à des fins criminelles.

Au vu de cette situation tragique qui interpelle la conscience mondiale, Nous appelons la communauté internationale en général et les grandes puissances agissantes en particulier, à assumer leur responsabilité historique face aux différentes formes de violence, d'exploitation et de négligence dont sont victimes les enfants, lesquels incarnent l'avenir de l'humanité.

Nous les invitons également, avant qu'il ne soit trop tard, à prendre les mesures nécessaires pour épargner à ces enfants les malheurs engendrés par les guerres et les conflits et pour les soustraire à l'emprise des épidémies et des famines. Nous lançons aussi un appel pour libérer ces enfants du joug des groupes extrémistes et terroristes, et pour mettre fin aux drames qu'ils endurent à cause de l'immigration clandestine.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Les pays du monde islamique partagent les mêmes principes et les mêmes valeurs prônés par notre religion, qui exhorte à prendre soin des enfants et à préserver leurs droits. Ils sont, en même temps, confrontés aux mêmes défis.

Voilà pourquoi il est nécessaire de renforcer les liens de solidarité et de coopération qui les unissent, de mutualiser leurs efforts et de partager les expériences qu'ils ont accumulées dans le domaine de la protection de l'enfance. Il importe aussi de mettre en place des partenariats constructifs et innovants qui tiennent compte des spécificités propres à chacun de nos pays, tout en veillant à y associer les acteurs concernés, notamment les structures de la société civile.

Au vu des différentes formes de violence, d'exploitation et de négligence auxquels les enfants sont exposés, notamment les nouveaux types de violence apparus récemment et l'emploi d'enfants mineurs, il devient impératif de mettre en place un dispositif de signalement des violations commises à l'encontre des enfants, en veillant à y impliquer tous les acteurs concernés: famille, école et société.

Face à la violence physique et morale faite aux enfants et au vu des multiples abus dont ils font l'objet de la part de proches parents supposés dignes de confiance, qu'ils côtoient au quotidien, des mécanismes doivent être instaurés pour documenter ce type de violences. Il importe aussi de mettre au point des indicateurs et de produire des données permettant de mettre en place des programmes de prévention de la violence faite aux enfants.

Comme vous le savez, la volonté de garantir les droits des enfants passe avant tout par la nécessité de leur assurer la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux à la santé, à l'éducation, au logement et à la protection sociale. Des droits répertoriés également dans les Objectifs du Développement Durable, qui exhortent expressément à la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

Par conséquent, les pays musulmans doivent s'investir pleinement dans le traitement des questions de l'enfance, envisagées dans toutes leurs dimensions et sous leurs multiples facettes. Pour cela, il leur appartient de s'engager activement dans la lutte contre la pauvreté, de faire face aux conséquences des changements climatiques, d'assurer la sécurité alimentaire, de se mettre au diapason de la révolution numérique, d'instaurer un climat empreint de sécurité et de stabilité.

Je suis totalement persuadé que la création du Conseil consultatif pour la promotion de l'enfance dans le monde islamique, fera de lui une force de proposition pour aider à relever les défis communs en matière d'enfance.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que les enfants d'aujourd'hui seront les hommes de demain. A ce titre, ils incarnent l'avenir de la Oumma islamique, pourvu, évidemment, que nous les protégeons, et que nous assurions les conditions propices à leur développement et à leur épanouissement. Vous êtes également conscients de l'ampleur des défis auxquels sont confrontés nos enfants.

J'ai la certitude que cette importante conférence, au vu des savoir-faire pointus des participants et des participantes et de leur volonté sincère de défendre, en bons musulmans, les droits et l'avenir de la Oumma islamique, saura aborder, comme il se doit, les différents volets de la problématique de l'enfance.

Nous avons bon espoir que vous parveniez à formuler des recommandations pratiques, objectives et applicables, assorties des mécanismes nécessaires à leur mise en œuvre et des moyens de leur financement, et ce, au mieux des intérêts de notre Oumma et pour un futur meilleur à ses enfants.

Puisse Dieu vous assister, guider vos pas et couronner vos travaux de succès.

Wassalamou alaikoum warahmatoullahi wabarakatouh".